Limoges, Le 18 mai 2022

Nos réf. : TJ/2205CP067
Objet : Convocation Assemblée Générale Ordinaire
et Extraordinaire en présentiel du 4 juin 2022.
P.J. : Coupon réponse « Déjeuner »

Monsieur Timothée JOHNSON
Président
District Football de la Haute-Vienne

A

Madame La Présidente,
Monsieur Le Président
Tous les clubs

Madame La Présidente,
Monsieur Le Président,

Après deux années où le football a dû subir la crise sanitaire sans précédent liée au Covid 19 par l'arrêt des compétitions, j'ai le plaisir de réunir de nouveau les clubs du département de la Haute-Vienne.

J'ai l'honneur de vous convier à l'Assemblée Générale d'Eté Ordinaire et Extraordinaire du District qui se réunira, en présentiel, le :

Samedi 4 juin 2022
de 10 h 00 à 12 h 00.
Au stade de Beaublanc à Limoges
Salon Panoramique
(L'émargement débutera à 9 H 00)

Vous voudrez bien vous présenter à votre arrivée à la **table correspondante suivant l'ordre alphabétique de votre club.**

A partir de 09 H 00 impérativement

La Société OOPN vous remettra à l'entrée une enveloppe qui contiendra une clé afin d'accéder à l'émargement et au vote.
Vous pourrez utiliser votre smartphone ou une tablette mise à disposition par la société OOPN.
Dans le cas où vous souhaitez utiliser votre smarphone, je vous invite à vous assurer du chargement de celui-ci.

L'ensemble des documents joints à ce courrier et nécessaires à vos prises de décision seront à votre disposition sur le Site du District et sur la messagerie Zimbra.

.../...

DISTRICT DE LA HAUTE-VIENNE DE FOOTBALL
4 rue de La Rochefoucauld - BP 1036 - 87050 Limoges Cedex
district@foot87.fff.fr https://foot87.fff.fr/ 05.55.77.35.40 facebook. LinkedIn.

A l'issue de l'Assemblée Générale, je vous propose de partager un moment de convivialité autour d'un déjeuner dont une partie du coût est prise en charge par le district.
Le cas échéant, je vous remercie de compléter le coupon-réponse à retourner au district pour le **30 mai 2022.**

Nous vous souhaitons bonne réception de ces informations et nous nous tenons à votre disposition pour toute précision supplémentaire. Nous reviendrons également vers vous, chaque fois qu'une information complémentaire nous paraîtra nécessaire.

Cette assemblée générale est obligatoire sous peine d'amende (pour les clubs Ligue : 100 € – Pour les clubs de district : amende au niveau du montant de son engagement le plus important).

Veuillez agréer, Madame La Présidente, Monsieur Le Président, l'expression de nos meilleurs sentiments.

Le Président du District,

Timothée JOHNSON

DISTRICT DE LA HAUTE-VIENNE DE FOOTBALL
4 rue de La Rochefoucauld - BP 1036 - 87050 Limoges Cedex
district@foot87.fff.fr https://foot87.fff.fr/ 05.55.77.35.40 facebook LinkedIn

EXTRAIT DES STATUTS
DU DISTRICT DE FOOTBALL DE LA HAUTE-VIENNE

PRECISIONS EN CAS D'ABSENCE

Nous vous rappelons les conditions par l'extrait ci-dessous des statuts du district de football de la Haute-Vienne :

« 12.3 - Représentants des Clubs
Le représentant du Club doit remplir les conditions générales d'éligibilité rappelées à l'article 13.2.1 des présents Statuts.
Le représentant direct du Club est le Président dudit Club, ou toute autre personne licenciée de ce Club et disposant d'un pouvoir signé par ledit Président.

Le représentant d'un Club peut représenter au maximum 2 Clubs y compris le sien, à condition de disposer d'un pouvoir en bonne et due forme signé par le Président de chacun des Clubs qu'il représente. »

Le cas échéant, merci de compléter l'attestation de pouvoir ci-jointe et de la retourner au District, signée, pour le **Lundi 30 mai 2022 (date de réception au District).**

Nous vous rappelons enfin que le jour de l'Assemblée Générale :
- vous devrez être muni(e) d'une pièce d'identité,
- le bénéficiaire d'un pouvoir devra en outre être en mesure de justifier de sa qualité de licencié.

DISTRICT DE LA HAUTE-VIENNE DE FOOTBALL
4 rue de La Rochefoucauld - BP 1036 - 87050 Limoges Cedex
district@foot87.fff.fr https://foot87.fff.fr/ 05.55.77.35.40 facebook. LinkedIn